

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU SAMEDI 1^{ER} OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le samedi 1^{er} octobre à 09 heures 30, les membres du Conseil communautaire, convoqués le 23 septembre 2022, se sont réunis à la Salle des Fêtes de Deauville, 118 ter avenue de la République, sous la présidence de Monsieur Philippe AUGIER, Président.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de membres présents : 22

Nombre de votants : 39

PRÉSENTS :

Philippe AUGIER Président, Michel MARESCOT 1^{er} Vice-Président, Thierry GRANTURCO 5^{ème} Vice-Président, Michel CHEVALLIER 6^{ème} Vice-Président, Yves LEMONNIER 8^{ème} Vice-Président, Philippe LANGLOIS 9^{ème} Vice-Président, Françoise LEFRANC 11^{ème} Vice-Présidente, Patrice BRIERE, Guillaume CAPARD, Miriam GUERARD, Emmanuelle HONOREZ-BRULE, François HORENT, Chhun-Na LENGART, Fabienne LOUIS, David MULLER, Marie-France NUDD-MITCHELL, Delphine PANDO, Didier PAPELOUX, Didier QUENOUILLE, Michel THOMASSON, Dominique VAUTIER, Brigitte YVES DIT PETIT-FRERE

ABSENTS :

Jean-Guillaume d'ORNANO (excusé), Florence GALERANT (excusée)

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Colette NOUVEL-ROUSSELOT, pouvoir à Philippe AUGIER Président, Sylvie DE GAETANO, pouvoir à Didier QUENOUILLE, François PEDRONO, pouvoir à Marie-France NUDD-MITCHELL, Jacques MARIE, pouvoir à Emmanuelle HONOREZ-BRULE, Régine CURZYDLO, pouvoir à Françoise LEFRANC 11^{ème} Vice-Présidente, Rebecca BABILOTTE, pouvoir à Patrice BRIERE, Claude BENOIST, pouvoir à Yves LEMONNIER 8^{ème} Vice-Président, Véronique BOURNE, pouvoir à Michel MARESCOT 1^{er} Vice-Président, Christèle CERISIER-PHILIPPE, pouvoir à Guillaume CAPARD, Stéphanie FRESNAIS, pouvoir à Michel THOMASSON, Jean-Claude GAUDE, pouvoir à David MULLER, Patricia NOGUET, pouvoir à Fabienne LOUIS, Caroline RACLOT-MARAIS, pouvoir à Chhun-Na LENGART, David REVERT, pouvoir à Delphine PANDO, Patrice ROBERT, pouvoir à Dominique VAUTIER, Ihsane ROUX, pouvoir à Philippe LANGLOIS 9^{ème} Vice-Président, Hervé VAN COLEN, pouvoir à Michel CHEVALLIER 6^{ème} Vice-Président

Monsieur David MULLER est nommé secrétaire de séance

DELIBERATION N°D132_011022

CONTRAT DE TERRITOIRE 2022-2026
ENTRE LE DEPARTEMENT ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
Passation d'une convention
Autorisation

Communauté
de Communes
Cœur Côte Fleurie

12 rue Robert Fossorier

14800 Deauville

02 31 88 54 49

info@coeurcotefleurie.org

coeurcotefleurie.org

f in    

Le Président expose à l'assemblée que, dans le cadre de la nouvelle politique contractuelle d'aides aux territoires 2022-2026 du Département du Calvados, les EPCI et les communes pôles de centralité (pôles principaux ou intermédiaires) sont éligibles au contrat de territoire.

Dans ce cadre, le Département élabore au préalable un portrait de territoire partagé avec les collectivités maîtres d'ouvrage. Ce portrait permet d'identifier des enjeux locaux en matière d'investissement, au regard des 14 priorités départementales de financement déclinées dans Calvados Territoires 2030.

Le contrat départemental de territoire 2022-2026 est signé entre le Département et chaque maître d'ouvrage éligible. Il permet de bénéficier d'aides en investissement sur des projets à réaliser et correspondant aux enjeux identifiés sur le territoire.

Vu le portrait de territoire établi et présenté par les services du Conseil Départemental et la Première Vice-Présidente, Madame Sylvie LENOURRICHEL, lors de la réunion du 17 mars 2022.

Considérant la transmission aux membres du Conseil communautaire du portrait de territoire de la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie et du modèle de contrat de territoire.

Il est donc demandé au Conseil de bien vouloir :

- valider le portrait de territoire intercommunal et ses enjeux ;
 - autoriser le Président, ou le Vice-Président le représentant, à signer le contrat de territoire ainsi que tout autre document nécessaire à l'application de la présente délibération ;
 - solliciter une aide financière du Conseil Départemental pour les projets à intégrer au contrat de territoire 2022-2026 :
- Piste d'athlétisme – Stade du Commandant Hébert
 - Voie cyclable raccordée à la voie Départementale : Parc de loisirs – MJC de Trouville-sur-Mer – Rive droite de la Touques et Casino de Trouville-sur-Mer
 - Ecole de musique
 - Aménagement d'un éco-parc face au PIC de Saint-Arnoult
 - Voie verte Saint-Arnoult – Villers-sur-Mer
 - Rénovation de deux terrains de football synthétiques
 - Vestiaire au Parc de loisirs
 - Rénovation énergétique de 4 bâtiments au Bouquetot à Saint-Pierre-Azif ainsi que du bâtiment du centre de collecte

**Communauté
de Communes
Cœur Côte Fleurie**
12 rue Robert Fossorier
14800 Deauville
02 31 88 54 49
info@coeurcotefleurie.org

coeurcotefleurie.org



Le Conseil est invité à en délibérer

*Le Conseil Communautaire
Après en avoir délibéré
Et à l'unanimité des membres présents ou représentés :*

VALIDE le portrait de territoire intercommunal et ses enjeux ;

AUTORISE le Président, ou le Vice-Président le représentant, à signer le contrat de territoire ainsi que tout autre document nécessaire à l'application de la présente délibération ;


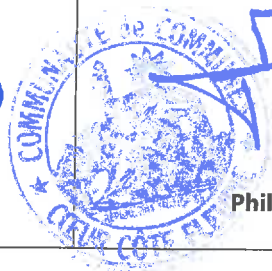

SOLLICITE une aide financière du Conseil Départemental pour les projets à intégrer au contrat de territoire 2022- 2026, tels que définis ci-dessus.

Le Président :

Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la Collectivité

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

POUR EXTRAIT CONFORME

 David MULLER Secrétaire de séance		 Philippe AUGIER Président
--	--	--

**Communauté
de Communes
Cœur Côte Fleurie**
12 rue Robert Fossorier
14800 Deauville
02 31 88 54 49
info@coeurcotefleurie.org

coeurcotefleurie.org

f in   

Bénerville-sur-Mer | Blonville-sur-Mer | Deauville | Saint-Arnoult
Saint-Gatien-des-Bois | Saint-Pierre-Azif | Touques | Tourgéville
Trouville-sur-Mer | Vauville | Villers-sur-Mer | Villerville